Image not found or type unknown

Démission pendant ma période d'essai

Par **Khedim Marie jose**, le **07/02/2017** à **19:38**

Bonjour,
J'ai signé un contrat CDI le 9 janvier2017,avec une période d'essai de 4 mois.Il se trouve que l'emploi chez le client chez lequel j'effectue ma mission, ne correspond pas au poste auquel je prétendais.Le 12 janvier 2017, j'ai envoyé une lettre de démission en recommandée tout en respectant le délais de préavis de 48 heures.Auparavant,j'étais demandeur d'emploidepuis le 1 décembre 2016,suite a une fin de contrat de professionnalisation.
J'aimerais savoir si dans mon cas, je peux prétendre de nouveau aux indemnitées chomage, aprés ma démission, j'ai éffectué 5 jours de travail dans cette entreprise, ma semaine me sera t elle rénumérée.J'attends toujours depuis le 15 janvier, mon solde de tout compte non fournie par l'employeur, malgré mes appels téléphonique.J'ai absolument besoin de ses papiers pour refaire mon inscription a pole emploi.Que faire dans mon cas.pour obtenir ses papiers qui tarde.quels recours. Aurais je droit au chomage.Merci pour votre aide a tous.

Par **P.M.**, le **07/02/2017** à **21:17**

Bonjour,
Puisque vous aviez ouvert des droits à indemnisation par Pôle Emploi, normalement une démission dans les 91 premiers jours vous fait la retrouver...
Si vous aviez jusqu'à 8 jours de présence, le délai de prévenance n'était normalement que de 24 h...
Pour le solde de tout compte et l'attestation destinée à Pôle Emploi, puisque l'emploi refuse apparemment de vous les délivrer, il conviendrait, après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure restée infructueuse de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...
Je vous conseillerais de reprendre contact avec Pôle Emploi à moins que vous ayez fait état dans votre actualisation mensuelle de la situation...

Par **Khedim Marie jose**, le **08/02/2017** à **10:13**

bonjour p.M
Merci pour la réponse, je suis bloqué pour mon actualisation a pole emploi avec le retard des papiers que je n'arrive pas a obtenir. J'envoie ce jour une lettre recommandée a mon employeur. cela me rassure, si je vais reprendre mes droits d'indemnisation par pole-emploi.
Cordialement MK

Par **P.M.**, le **08/02/2017** à **10:54**

Bonjour,
Mais il faudrait éventuellement vous y réinscrire sans tarder...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés